



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Grenoble, le 22 juillet 2020



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

INSTRUCTIONS relatives à l'organisation du BTS TECHNICO-COMMERCIAL

CANDIDATS – session septembre 2020

Rectorat

J'ai l'honneur de vous adresser les instructions relatives à l'organisation de la session septembre 2020 du brevet de technicien supérieur « **Technico-Commercial** ».

Division
des Examens
et Concours
(D.E.C.)

La présente note comporte 2 annexes, numérotées de I à II.

Affaire suivie par :
Anne-Marie
LANDRISCINA

Toutes les épreuves seront évaluées en ponctuel.

Téléphone :
04 76 74 75 16

I – CALENDRIER et CENTRES D'EXAMEN

Mél :
Anne-marie.landriscina
@ac-grenoble.fr

Le calendrier et les horaires de passage des épreuves écrites figurent dans l'annexe I de la présente note.

Adresse postale :
7, place Bir-Hakeim
CS 81065
38021 Grenoble cedex 1

1) Epreuves écrites :

Un centre d'examen est prévu pour le passage de l'ensemble des épreuves écrites. Vous trouverez en annexe I de la présente note le centre de rattachement auquel vous êtes rattaché(e) en tant que candidat individuel.

ATTENTION :

Les thèmes concernant l'enseignement de « culture générale et expression » pour la session 2020 ont été publiés au BOEN n°10 du 7 mars 2019 – note de service n°2019-019 du 12-2-2019.

Le référentiel du BTS TC est consultable sur le lien suivant :

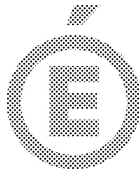
https://enqdip.sup.adc.education.fr/bts/referentiel/BSTechnico_commercial.pdf

Pour la session septembre 2020, lorsque le sujet de l'examen en mentionne la possibilité d'utilisation, tous les modèles de calculatrices à fonctionnement autonome avec mode examen, ainsi que les calculatrices dépourvues de mémoire, sont autorisés.

Pour les candidats équipés d'une calculatrice avec mode examen, celui-ci ne devra être activé durant les épreuves que sur instruction du surveillant.

Vous recevrez une convocation environ 15 jours avant le début des épreuves directement à votre adresse personnelle.

2) Epreuves orales :



Les langues vivantes étrangères :

Votre convocation vous indiquera la date et le lieu pour votre épreuve orale de langue vivante étrangère (données non définies à ce jour).

ATTENTION : Les dates et lieux des épreuves orales de langues vivantes « rares » (langues vivantes autres qu'allemand, anglais, espagnol et italien), feront l'objet d'une autre organisation. Ces informations vous seront communiquées par le biais de votre convocation.

Epreuves E4 « Négociation technico-commerciale » et E6 « Projet technico-commercial » :

Ces épreuves auront lieu le mardi 22 septembre 2020 à partir de 8h00 (voir détail en annexe I p6/8).

Un seul centre d'interrogation est prévu au lycée polyvalent Vaucanson, 27, rue Anatole France – 38001 GRENOBLE Cedex 1 (☎ : 04.76.96.55.18).

L'envoi des dossiers se fera en version papier et sous format numérique à l'adresse suivante : fabien.jean@ac-grenoble.fr

Les épreuves facultatives pour les sessions de 2020 sont annulées.

II – CONTROLE DE CONFORMITE DES DOSSIERS (EPREUVES U4 et U6)

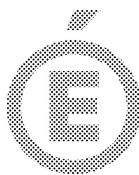
Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 juillet 2008, la constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve correspondante. Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

Dans le cas où, le jour de l'interrogation, le jury a un doute sur la conformité du dossier, il interroge néanmoins le candidat. L'attribution de la note est réservée dans l'attente d'une nouvelle vérification mise en œuvre selon des modalités définies par les autorités académiques. Si, après vérification, le dossier est déclaré non-conforme, la mention « non valide » est portée à l'épreuve.

La non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt du dossier ;
- dépôt du dossier au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen ou de l'autorité organisatrice ;
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen ;
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

Pour les épreuves E4 « Négociation technico-commerciale » et E6 « Projet technico-commercial » :



La date limite de remise des dossiers est fixée **au vendredi 28 août 2020**, délai de rigueur, au **lycée polyvalent Vaucanson, 27, rue Anatole France – 38001 GRENOBLE Cedex 1** (☎ : **04.76.96.55.18**) – à l'attention de Monsieur GONTARD Philippe, proviseur adjoint.

Il appartient au candidat de prendre ses dispositions pour que les dossiers parviennent à cette date butoir dans son centre de rattachement.

Pour ces deux épreuves, veuillez-vous reporter à l'annexe II pour plus d'informations.

IMPORTANT : Les candidats ayant bénéficié d'un aménagement de formation, d'une réduction ou d'une dispense de stage devront **OBLIGATOIREMENT** fournir, au moment du dépôt de leurs dossiers, une copie du courrier de notification qui leur a été délivré.

III – JURY - RELEVÉS DE NOTES - DIPLÔMES – LIVRETS SCOLAIRES

Le jury des délibérations : lieu et date à définir

sous la présidence de M. Philippe IDELOVICI, IA-IPR d'Economie et Gestion

Les livrets scolaires : pour les candidats possédant un livret scolaire, ce dernier devra être remis au chef de centre d'écrit le jour de la première épreuve écrite.

Résultats : la liste des résultats sera affichée dans le centre des délibérations, dans les différents établissements, et pourra être consultée sur le site internet de l'académie de Grenoble.

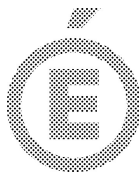
Les relevés de notes seront envoyés par mes services au domicile de chaque candidat à l'issue du jury des délibérations.

Les diplômes seront envoyés par mes services au domicile de chaque candidat par voie postale fin octobre/début novembre 2020.

IV - FRAUDE A L'EXAMEN

Les fraudes aux examens et concours de l'Enseignement Technique sont régies par l'arrêté ministériel du 19 mai 1950 (RLR 540-3).

Epreuve E6 : tout candidat se présentant muni d'un dossier dont les caractéristiques, le contenu ou la présentation orale conduisent la commission d'interrogation à suspecter une tentative de fraude, est cependant interrogé dans les conditions normales de l'épreuve.



V - DOSSIERS-MÉMOIRE

Les dossiers-mémoire doivent être conservés par le centre d'examen jusqu'à la fin de la session suivante.

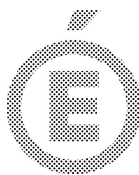
Liste annexes :

I	Calendrier des épreuves
II	Consignes épreuves E4 & E6

ANNEXE I

CALENDRIER et CENTRES D'EXAMEN

BTS TECHNICO-COMMERCIAL – session septembre 2020



I - EPREUVES ECRITES :

→ Calendrier :

DATES	ÉPREUVES	HORAIRES
Lundi 14 septembre 2020	E.3 - Environnement économique et juridique	14h00 – 17h00 (2h de loge)
Mardi 15 septembre 2020	E.1 - Culture générale et expression	14h00 – 18h00 (2h de loge)
Mercredi 16 septembre 2020	E.5 - Management et gestion d'activités technico-commerciales	14h00 – 18h00 (3h de loge)

Epreuves : Culture Générale et Expression & Environnement Economique et Juridique : aucune sortie des salles n'est autorisée avant la fin de la 2^{ème} heure de composition.

Epreuve de Management et Gestion d'Activités Technico-commerciales : aucune sortie des salles n'est autorisée avant la fin de la 3^{ème} heure de composition.

→ Centres :

CENTRE : 0260019E LGT DR GUSTAVE JAUME PIERRELATTE

Code établissement	Etablissement	Nb candidats
0070112J	LP ST ANDRE LE TEIL	1

CENTRE : 0260023J LPO DU DAUPHINE ROMANS-SUR-ISERE

Code établissement	Etablissement	Nb candidats
0260023J	LPO DU DAUPHINE ROMANS SUR ISERE	2

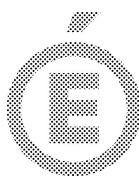
CENTRE : 0380033E LGT VAUCANSON GRENOBLE

Code établissement	Etablissement	Nb candidats
0380033E	LGT VAUCANSON GRENOBLE	4
038003SG	CANDIDAT LIBRE ISERE	1
0381758E	UFA CFA IFAI LES CHARMILLES	1

CENTRE : 0382838D LPO LA PLEIADE PONT DE CHERUY

Code établissement	Etablissement	Nb candidats
038003SG	CANDIDAT LIBRE ISERE	2
0382838D	LPO LA PLEIADE PONT DE C	2

ANNEXE I – suite



CENTRE : 0740027C LPO MONT BLANC PASSY

Code établissement	Etablissement	Nb candidats
0740027C	LPO MONT BLANC PASSY L'A	7

CENTRE : 0740009H LPO DES GLIERES ANNEMASSE

Code établissement	Etablissement	Nb candidats
0741532N	LGT DE L'ALBANAIS	1

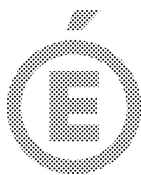
II - EPREUVES ORALES :

Date	Epreuve	Coef	Nature
Le mardi 22 septembre 2020 A partir de 8h00	E4 « Négociation technico-commerciale » (15 candidats)	4	Oral
	E6 « Projet technico-commercial » (15 candidats)	5	Oral

L'envoi des dossiers se fera jusqu'au vendredi 28 août 2020, délai de rigueur, en version papier au centre d'examen et sous format numérique à l'adresse suivante : fabien.jean@ac-grenoble.fr

Pour les épreuves de langues vivantes les candidats sont rattachés dans différents centres en fonction du département d'inscription du candidat (voir convocation).	
DATES	ÉPREUVES
Dates et lieux à définir	LANGUES VIVANTES ETRANGERES OBLIGATOIRES Allemand, anglais, espagnol et italien

ANNEXE II



Consignes pour les dossiers des épreuves E4 « Négociation technico-commerciale » et E6 « Projet technico-commercial »

Se référer au référentiel du BTS TC (pages 71 à 79) à l'adresse suivante :
https://enqdip.sup.adc.education.fr/bts/referentiel/BTStchnico_commercial.pdf

ÉPREUVE E4 « NEGOCIATION TECHNICO-COMMERCIALE »:

Epreuve orale d'une **durée maximale de 50 minutes** avec 50 minutes de préparation.

L'épreuve prend appui sur un dossier composé d'au moins **2 fiches** descriptives de situation de communication – négociation technico-commerciale présentées par le candidat (annexe IV-1).

Ces fiches décrivent des situations professionnelles réelles rencontrées par le candidat lors de sa formation en entreprise, lors des missions préparatoires, du projet, ou de son activité professionnelle. Le candidat aura choisi ces situations pour leur intérêt technique et commercial et leur capacité à rendre compte de son expérience professionnelle.

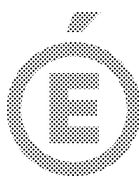
Chaque fiche descriptive comprendra impérativement les rubriques suivantes :

- Dénomination sociale, coordonnées et activité(s) de l'entreprise concernée ;
- Informations sur les acteurs impliqués dans la situation de négociation décrite (nom, qualité, profil...);
- Informations techniques et commerciales sur l'objet de la négociation ;
- Contexte de la situation de négociation ;
- Justification du choix de la situation de communication – négociation présentée ;
- Objectifs poursuivis par les acteurs en présence ;
- Conditions de déroulement ;
- Stratégie(s) de négociation mise(s) en place ;
- Difficultés observées ou rencontrées ;
- Résultats obtenus ;
- Analyse critique de la communication.

Chaque fiche descriptive sera accompagnée de 10 pages maximum d'annexes utiles à la conduite de la négociation technico-commerciale (outils d'aide à la vente, visuels, extraits de tarifs...). Un modèle de fiche descriptive est proposé par la circulaire d'organisation (annexe IV-1 de la circulaire nationale).

Pour cette épreuve, le candidat pourra se munir d'outils de communication nomades.

ANNEXE II (suite)



ÉPREUVE E6 « PROJET TECHNO-COMMERCIAL » :

Epreuve orale d'une durée maximale de 50 minutes en 3 parties :

1^{ère} partie : présentation de 10 minutes maximum à l'aide du dossier, du contexte dans lequel le candidat a effectué son ou ses projet(s) technico-commercial(ciaux) ;

2^{ème} partie : présentation des missions préparatoires et du ou des projet(s) technico-commercial(ciaux) réalisé(s). Pour étayer son propos, le candidat peut s'appuyer sur tout document à sa convenance.

Pour sa présentation, le candidat utilise les outils informatiques et de communication mis en œuvre dans le cadre du ou des projet(s) et mis à disposition en prenant contact avec le responsable du centre d'examen pour prendre connaissance des matériels existants.

Durant ces 2 parties, le candidat ne peut être interrompu.

3^{ème} partie : entretien avec la commission d'interrogation, de 25 minutes maximum, centré sur le ou les projet(s) réalisé(s) par le candidat.

Dans le cas où la réalisation du projet technico-commercial aura nécessité le recours à des logiciels spécifiques à une entreprise, il appartient au candidat de demander l'autorisation pour une utilisation dans le cadre de l'examen.

La commission d'interrogation ne peut exiger une manipulation de l'outil hors du contexte du projet présenté.

Le dossier support de l'épreuve comporte :

- Les attestations de stages ou le(s) certificat(s) de travail ou la photocopie du contrat de travail (voir modèle en annexe VI-2 de la circulaire nationale) ;
- La ou les fiche(s) descriptive(s) d'un ou de(s) projet(s). Pour décrire le ou les projet(s) technico-commercial(ciaux), le candidat utilisera obligatoirement la fiche présentée en annexe VI-1 de la circulaire nationale.

Pour les candidats qui se présentent au titre de leur expérience professionnelle :

Les fiches descriptives seront remplacées par une présentation, en 10 pages maximum, de leur activité professionnelle relevant des fonctions du référentiel des activités professionnelles du brevet de technicien supérieur technico-commercial.

Cette présentation mettra en évidence les projets technico-commerciaux réalisés dans le cadre de leur activité professionnelle.

Ce dossier sera rédigé obligatoirement à l'aide d'un traitement de texte.

Pour les candidats redoublants :

Ils sont soumis à la même réglementation que les autres candidats. Les conditions d'interrogation et les critères d'évaluation sont strictement identiques pour tous les candidats. Lors de l'épreuve, ils devront présenter un projet technico-commercial réalisé soit pendant leur année de redoublement soit pendant les années antérieures, sous réserve que l'action retenue soit d'ampleur suffisante pour respecter toutes les caractéristiques d'un projet.

S'ils attestent de la durée réglementaire de stage pour se présenter à l'examen, ils ne sont pas tenus d'effectuer une nouvelle période de stage pendant leur année de redoublement.